

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

DE LA COMMUNE HERGNIES  
59199

Séance du 23 février 2023

DEPARTEMENT

NORD

Date : 23/02/2023

Numéro : 2023-001

L'an deux mille vingt trois

et le 23 février

à 19 heures 00

le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni  
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de : **Jacques SCHNEIDER**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal et en exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
27	18	25

Date de la convocation
17/02/2023

Date d'affichage
17/02/2023

Présents :

Marie-Claude BAILLEUL, Bernard BOURLET, Françoise GRARD, Jean DANGLETERRE, Chantal DOULIEZ, Bruno KOPCZYNSKI, Abel MERCIER – Adjoints

Maurice DENIS, Anne VILLAIN, Alain BLANCHART, Corinne DERNONCOURT, Frédéric VINCHENT, Didier GODMEZ, Séverine CLEMENT, Cédric WAWRZYNIAK, Antoine RICHARD, Christelle GALLIEZ – Conseillers Municipaux

Absents ayant donné pouvoir :

Marie-Pierre SLATKOVIE qui donne pouvoir à Chantal DOULIEZ  
Pasquale CARIDI qui donne pouvoir à Jacques SCHNEIDER  
Dominique LAMBERT qui donne pouvoir à Alain BLANCHART  
Séverine STIEVET qui donne pouvoir à Corinne DERNONCOURT  
Virginie VAN VOOREN qui donne pouvoir à Cédric WAWRZYNIAK  
Betty VREVIN qui donne pouvoir à Françoise GRARD  
Julie DI-CRISTINA qui donne pouvoir à Bruno KOPCZYNSKI

Absent Excusé :

Laurent SIGUOIRT

Absente :

Sandrine DUMONT

A été nommée secrétaire de séance : Séverine CLEMENT

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture

le 27/02/2023

et publication,

du 27/02/2023

ou notification

du

Publication sur le site internet  
Le 07/06/2023

**Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 décembre 2022**

*Vu le Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2022 ;*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

A l'unanimité par 25 voix pour,

- **d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 décembre 2022.**

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

Pour copie conforme

Le Maire

Jacques SCHNEIDER

